



Droits commerciaux avant création d'une entreprise

Par **Cyberdome**, le **20/04/2008** à **18:34**

Bonjour,

Je suis passionné d'informatique/internet et aussi de travail manuel.

J'aimerais démarrer une activité en tant que travailleur indépendant dans la vente de matériels informatique ou bien dans une activité artisanale (travail du bois etc.).

J'aimerais savoir si l'on a le droit de vendre des produits artisanaux ou bien du matériel informatique avant d'être enregistré sur le registre du commerce afin de constituer un carnet de clientèle pour pouvoir assumer les charges auxquelles est soumis le statut de travailleur indépendant. Ou plus simplement s'il est toléré pour un particulier de vendre des produits au dessous d'un certain seuil de bénéfice.

Aussi existe t'il un statut intermédiaire qui permette à un particulier de dégager du bénéfice en vue d'ouvrir son entreprise?

D'avance merci.